







# ■ Décision n° SGA-DEC-2024-n℃ਿੱਠ

Objet : Convention relative à des interventions artistiques avec l'artiste LAHOUAZI Ouarda alias ZIRA, le 27 Janvier 2024

## Direction de la Culture – Espace Matisse

### Le Maire de Creil,

# Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal:

#### Considérant

Que la ville de Creil fait appel à l'artiste intervenante LAHOUAZI Ouarda alias ZIRA, présentant des chants et histoire de la culture berbère dans la galerie de l'espace Matisse, de 17h à 19h30 le samedi 27 janvier 2024.

#### Décide

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec l'artiste LAHOUAZI Ouarda alias ZIRA pour ladite prestation artistique.

Article 2 : de verser à l'artiste intervenante LAHOUAZI Ouarda alias ZIRA, le montant de 600 € (six cent euros). Le paiement interviendra sur présentation de factures établies en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 25 janvier 2024

Jean-Claude VILLEMAIN

1 2 FEV. 2024

Date de publication sur le site de la Ville :

Date de notification :

1 2 FEV. 2024